



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°940) DE MISE A  
DISPOSITION LA SALLES SCHUMANN A  
MONSIEUR LAURENT VEYRAT, A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-110  
EN DATE DU 29 MARS 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de Monsieur Laurent VEYRAT, domicilié au 4 villa Faie Félix, 94300 Vincennes, afin de s'exercer seul à la batterie, en salle Schumann, les samedis de 11h00 à 12h00 du 2 mars au 29 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) soient 18h00 en tout ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Monsieur Laurent VEYRAT, domicilié au 4 villa Faie Félix, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 180 € T.T.C. (cent-quatre-vingt euros) pour les frais de location, afin de s'exercer seul à la batterie, en salle Schumann, les samedis de 11h00 à 12h00 du 2 mars au 29 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) soient 18h00 en tout ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240329-Imc1H11803H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 29/03/2024  
Date de Publication : 29/03/2024